

COMPTE RENDU DU CM DU 17 FEVRIER

PRESENTS : Mme D. LEPRINCE, M. J. STEIN, M. A. LABISSY, M. M. MAZZOLA, M. L. CAURIER, M. Ch. LEPRINCE, Mme M. HUMBERT, M. R. PARANT, M. F. ADAM, M. P. WALLERICH, Mme V. BRIZION.

REPRESENTES : M. C. BRIZION donne pouvoir à M. MAZZOLA

ABSENTS EXCUSES : Mme C. AUBRY

ABSENTS : Mme A. SAYEN

(11 présents, 1 pouvoir)

ORDRE DU JOUR

1/ Annulation de la délibération du 04/11/2025 pour cause d'irrégularité sur le renouvellement anticipé du bail de chasse.

2/Délibération portant sur le renouvellement du bail de chasse.

3/Vente de la dernière parcelle du lotissement de la scierie à M. DURAND Loïc.

4/Location de la parcelle Basquemine N° ZC0125 à SARL HALBADIER.

5/Examen de devis : ONF sécurisation chalet et camping du Longeau et autres devis

6/Examen et vote des Comptes Financiers Uniques.

7/Organisations des élections : mise en place du bureau et tours de garde.

1) Validation du CR précédent (12/12/25)

2 remarques : M. ADAM Francis est le père de Mme PARANT et non le beau-père ; il est indiqué qu'il est sorti au moment des débats alors qu'il n'était pas présent ce soir-là !

Arrivée de Mme Sayen.

(12 présents, 1 pouvoir)

2) Annulation de la délibération n° DE_043_2025 du conseil municipal du 4/11/25 concernant la prolongation du bail de chasse.

Au regard des dispositions de l'article L.2131-11 du CGCT, M. ADAM aurait dû sortir lors des débats étant directement intéressé à cette affaire puisqu'il est bénéficiaire de cette location. Il ne peut participer au vote. D'où cette demande d'annulation demandée par Mme la Sous-Préfète, annulation validée à l'unanimité par le conseil.

- 3) Délibération pour le renouvellement anticipé du bail de chasse avec augmentation de 2 €/ha à partir de 2028.

M. ADAM, concernée par cette demande, sort de la salle.

(11 présents, 1 pouvoir)

Arguments contre : contestation de cette demande, si proche des élections municipales, renouveler le bail avec 3 ans d'avance n'est pas raisonnable, rien n'empêche de faire cette demande à la prochaine mandature. L'augmentation prévue en 2028 engage la nouvelle mandature. Si le vote a été positif le 12/12/25, c'est par manque d'éléments pour se prononcer.

Arguments pour : les sociétés de chasse sont très fragiles d'où cette anticipation qui par ailleurs n'a rien d'illégal. C'est une façon de rassurer les chasseurs d'Hannonville en particulier ainsi que le village et une forme d'assurance pour M. ADAM que la chasse ne parte pas sous « d'autres cieux ».

VOTE : pour 6, contre 5, abstention 1

Le renouvellement dans ces conditions est adopté.

Retour de M. ADAM

(12 présents et 1 pouvoir)

- 4) Vente de la dernière parcelle du lotissement de la scierie

La parcelle mesure 7a 73ca, son prix est de 33239€. M. DURAND souhaite bâtir une maison à deux logements à louer. Mme la Maire est séduite par cette proposition car elle correspond bien aux besoins actuels des familles souvent monoparentales, voire à des personnes âgées.

VOTE : 13 voix pour dont un pouvoir.

La parcelle sera vendue à M. DURAND dans ces conditions.

5) Demande de location de la parcelle ZC125 au lieu-dit Basquemine

Sortie de Mme Virginie BRIZION

11 présents et 1 pouvoir

Lettre de la SARL HALBARDIER : propose de louer la parcelle Désert Champ en l'état pour y entreposer du bois de façon alternative notamment par son chauffeur Jean-Louis BRIZION qui réside à Hannonville, au prix de 250€/an avec bail 3/6/9.

Le conseil estime insuffisantes les conditions de location : entretien de la parcelle ? nécessité de fermer la parcelle ? nombre de camions dans l'année ? etc.

Le conseil ne se prononce pas en l'état sur cette demande.

Retour de Mme Virginie BRIZION

12 présents et 1 pouvoir

6) Devis ONF et divers

Sur le devis ONF, seule la sécurisation du chalet et des abords du camping a été retenue et signée par la Maire. Le reste des travaux sera examiné par la nouvelle mandature. Le montant s'élève à 13080€. La commission des bois avait donné son accord et l'urgence de la situation nécessitait une réponse rapide.

Le devis ROCHAS pour l'entretien du tracteur tondeuse est adopté.

Les travaux ENEDIS pour le compteur aux Etangs du Longeau est reporté à l'automne.

L'entreprise MF Construction interviendra dans l'Eglise, M. Mettavant doit présenter un devis pour remplacer celui de 2024.

Départ de Mme Virginie BRIZION

(11 présents et 1 pouvoir)

7) Le Compte Financier Unique

L'examen des comptes administratifs de la Commune, de l'Eau, de l'Assainissement, de la forêt sont tous positifs, seul celui du lotissement montre un déficit.

(voir documents)

Mme la Maire sort de la salle et confie le vote à M. le premier Adjoint.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité des présents : 10 et 1 pouvoir.

8) Mise en place des tours de garde et du bureau pour les élections municipales :

BUREAU

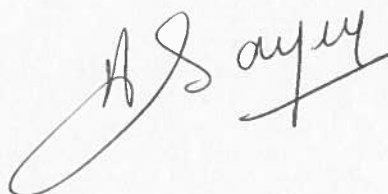
La Maire, 2 assesseurs Mrs LEPRINCE et LABISSY, la secrétaire Mme THOMAS.

TOURS DE GARDE

La feuille circule, les absents seront prévenus.

Lever de la séance à 22h 15

La secrétaire Annick SAYEN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Annick Sayen'. The signature is written in a cursive style with a large loop at the beginning.